DREAL PICARDIE

19 MAI 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

COURRIER ARRIVÉ LE
20-05-2015
DREAL Picardie
Unité Territoriale de la Somme

S3IC

Amiens, le 7 mai 2015

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, donne acte à la société 2C MATERIAUX, dont le siège social est situé 27, rue Crinon à VRAIGNES EN VERMANDOIS (80240), en application de l'article L.513-1 du Code de l'environnement, du bénéfice de l'antériorité pour son Installation de Stockage de Déchets Inertes, située sur le territoire de la commune de Chaulnes. Ce site est autorisé par arrêté préfectoral du 17 janvier 2013.

Ces installations relèvent de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées :

RUBRIQUE	RÉGIME	LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE
2760-3	Enregistrement	Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 : Installations de stockage de déchets inertes

Par ailleurs, il est rappelé à l'exploitant qu'il devra se conformer aux prescriptions relatives aux installations existantes de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de stockage de déchets inertes sous le régime de l'enregistrement pour la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées, ainsi qu'à l'arrêté du 12 décembre 2014, relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées. En outre les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 17 janvier 2013 demeurent valables.

Pour la Préfète et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau,

Mohamed AHANNAY

Copie adressée à :
- Monsieur le maire de CHAULNES
  s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80)
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme

51 rue de la République 80020 AMIENS cedex 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Télécopie 03 22 97 82 14
Internet : www.somme.pref.gouv.fr – courriel : environnement@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00